

2019	ORES	Etudes	
ETUDES	Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder (prix en €)		
	Capacité	Etude d'orientation	Etude de détail
	≤ 16 m ³ /h	Gratuit	Gratuit
	≤ 160 m ³ /h	343 €	732 €
	> 160 m ³ /h	817 €	1.811 €
	Remarques:		
	Etude d'orientation :		
	L'étude d'orientation est applicable sur demande :		
	<ul style="list-style-type: none"> - pour tous projets de nouveaux raccordements (prélèvement et/ou injection), - pour tous projets de modification d'un raccordement existant. 		
	L'étude d'orientation permet d'informer le demandeur selon le cas:		
<ul style="list-style-type: none"> - de la faisabilité de la demande, - de l'estimation du coût des travaux, - de l'estimation du délai de réalisation, - du schéma de raccordement, - des prescriptions techniques, afin que le demandeur puisse évaluer la rentabilité de son projet.			
L'étude d'orientation est facultative et payante .			
Le coût de l'étude d'orientation est variable selon la capacité de prélèvement et/ou d'injection demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant.			
Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.			
Le résultat de l'étude est communiqué par écrit au demandeur. Il n'engage nullement ni Ores, ni le demandeur.			
Sur base de cette étude d'orientation, le demandeur pourra, s'il souhaite poursuivre son projet, introduire une demande d'étude de détails. Le coût de l'étude d'orientation pourra être déduit du coût de l'étude détaillée.			
Règles particulières d'application :			
<ul style="list-style-type: none"> - Si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. - En cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées). 			
Etude de détails :			
L'étude de détails est obligatoire et payante pour les cas suivants :			
<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'une demande d'un nouveau raccordement d'un bâtiment ou d'un équipement technique ou assimilé: <ul style="list-style-type: none"> - nécessitant une capacité totale contractuelle en prélèvement > 16 m³/h ou - nécessitant une pression de fourniture > 25 mbar ou - équipé d'une production décentralisée de gaz naturel injectant sur le réseau. - Lors d'une demande de modification d'un raccordement existant: <ul style="list-style-type: none"> - avec augmentation de la capacité contractuelle en prélèvement dont la puissance finale > 16 m³/h ou - avec augmentation de la pression de fourniture dont la pression finale > 25 mbar ou - avec augmentation de la capacité contractuelle en injection. - Lors d'une modification de l'installation du client pouvant modifier le fonctionnement du réseau de distribution. Ores doit juger si la modification est mineure ou si elle nécessite une étude. 			
L'étude de détails permet d'informer le demandeur:			
<ul style="list-style-type: none"> - du coût des travaux, - du délai de réalisation, - des conditions de l'offre, - des prescriptions techniques et administratives, - des conditions du contrat de raccordement, - du schéma de raccordement. 			
Le coût de l'étude de détails est variable selon la capacité de prélèvement et/ou d'injection demandée.			
Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.			
Les frais d'étude de détails sont toujours dus que les travaux soient réalisés ou non.			
Règles particulières d'application :			
<ul style="list-style-type: none"> - Si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. - En cas d'étude de détails avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détails. - En cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées). - En cas de réactualisation des prix de l'offre avec modification des paramètres de la demande initiale et/ou modification de la solution technico-économique, une nouvelle étude sera facturée et un nouveau contrat sera établi. - En cas de réactualisation des prix de l'offre sans modification des paramètres de la demande initiale et sans modification de la solution technico-économique, seuls des frais d'adaptation de l'offre et du contrat de raccordement seront facturés. - La capacité à prendre en compte pour le calcul des frais d'étude est la capacité en m³/h la plus élevée entre la capacité prélevée et la capacité injectée. 			

Tarifs provisoires applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à l'approbation de nouveaux tarifs de distribution par la CWaPE.

2019	ORES	ANNEXE 1	Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum					
> 160 m³/h	Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions techniques d'Ores, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par Ores. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.							
	A			B		C		D
	Accès au réseau Ores peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon			Branchement		Installation de détente et de comptage		Divers
	Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon. Ce prix ne comprend pas : - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par Ores. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D. Remarques : Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.			Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - les frais de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public, - la vanne d'arrêt en trottoir, - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade, - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente). Ce forfait ne comprend pas : - les frais de terrassement en domaine privé et la pose de gaines avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée du raccordement en amont du comptage peut être réalisé par Ores moyennant supplément - voir annexe « Divers ».		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements. - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires. - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau acier d'une longueur maximale d'un mètre. - l'assistance à la première mise en service (3 heures). Ce forfait ne comprend pas : - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité. - la mise à disposition d'impulsions Remarques : Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont : - 21, 25, 98 et 200 mbar pour la cabine 250 m ³ /h, - 98, 200 et 500 mbar pour les cabines 650 et 1.000 m ³ /h, - 500 mbar pour une cabine 1.600 m ³ /h. La détente est installée soit dans une cabine métallique, soit dans un local répondant aux spécifications ARGB disponibles auprès d'Ores. Dans le cas où le demandeur ne met pas de local à disposition, le prix de la carcasse sera appliqué en plus de la détente (voir prix sous le terme C). La pose d'un compteur supplémentaire est assimilée à un nouveau raccordement.		Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.
	Débit horaire maximum (m³/h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	Prix	détente 1 ligne Prix	détente 2 lignes Prix	Carcasses métalliques Prix
	250	G160	4,9	PE63	2.776 €	11.380 €	14.226 €	3.952 €
	650	G400	4,9	PE110	4.428 €	17.690 €	24.556 €	5.367 €
	1.000	G650	4,9	PE110	4.428 €	22.824 €	32.039 €	6.809 €
	1.600	G1000	4,9	PE110	4.796 €	pas disponible	67.420 €	6.809 €
	> 1.600			Raccordement hors standard sur réseau MPB ou MPC (sur devis)				

Tarifs provisoires applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à l'approbation de nouveaux tarifs de distribution par la CWaPE.

2019	ORES	ANNEXE 2	Travaux hors forfait pour un utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum		
DIVERS > 160 m³/h	Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 5).				
	Divers				
				Prix	Fiche
				267 €	G174
				sur devis	
				11 €	G181
				17 €	G182
				24 €	G183
				31 €	G190
				89 €	G191
				120 €	G192
				105 €	G193
				297 €	G194
				106 €	G195
			208 €	G196	
			5.756 €	G063	
			162 €	G197	
			1.790 €	G065	

2019	ORES	ANNEXE 3	Tarif Raccordement Gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m ³ /h						
≤ 160 m ³ /h	Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse (BP) ou moyenne pression (MP), conformes aux prescriptions techniques d'Ores, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par Ores. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Ces prix ne couvrent pas le réseau de distribution de gaz nécessaire à la viabilisation de terrain (voir annexe 7). Dans ces différents cas, il convient d'ajouter une intervention forfaitaire décrite dans l'annexe 6.								
	A			B		C		D	
	Accès au réseau			Branchement		Comptage (plus dispositif de détente si alimentation en MP)		Divers	
	Ores peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon								
	<p>Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par Ores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon, - dans le cadre d'un raccordement collectif (***) , et pour autant que celui-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon: o la fourniture et la pose de la conduite en domaine public et privé jusqu'au local compteurs o la fourniture et la pose de la rampe destinée à connecter les raccordements individuels. <p>Ce prix ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par Ores. - Ce manque de rentabilité est facturé via le terme D. <p>Remarques :</p> <p>Pour un débit supérieur à 16 m³/h, Ores vérifie que le réseau BP local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement.</p>			<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur. Le terrassement en domaine privé est réalisé si le terrain est meuble, sans obstacle et sans revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur, - le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant, - la fourniture et la pose de la vanne en trottoir et la connexion à la conduite de distribution, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public ainsi que les frais de terrassement, à l'exception de l'éventuelle traversée de voirie. <p>2. Pour un raccordement collectif (***) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement collectif est assimilé à du réseau de distribution, - les raccordements individuels sur un raccordement collectif sont traités comme ci-dessus. <p>De manière générale pour un raccordement individuel, ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par Ores dans le forfait, - les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé, si le terrain n'est pas meuble et comprend des obstacles ou du revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils, - la fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction, - la fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé, - le cas échéant, la traversée de voirie (par forage ou non). Dans le cas particulier d'un raccordement individuel standard (*) à usage résidentiel, celle-ci fera l'objet d'un abattement (**). <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 4).</p> <p>Remarque:</p> <p>L'immeuble sera raccordé sur le réseau BP ou MP-B.</p> <p>Pour des pressions supérieures à 25 mbar, un organe de détente réduit la pression au niveau d'utilisation. Le calibre de la conduite de raccordement dépend du débit demandé.</p>		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores :</p> <p>Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose du compteur qui reste propriété d'Ores, - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de type simple ligne, et le compteur pour un raccordement à partir d'un réseau MP, - la première mise en service, - le raccordement du compteur gaz avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur. <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. <p>2. Pour un raccordement collectif (***) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le local destiné à recevoir les compteurs, à mettre à disposition par le demandeur selon les prescriptions d'Ores. <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 4).</p> <p>Remarques :</p> <p>Le compteur est installé dans un local sec et aéré, facile d'accès le plus près possible de la voirie publique. Selon les cas et les prescriptions d'Ores, il peut être installé en coffret extérieur. Le(s) compteur(s) reste(nt) propriété d'Ores.</p>			
	Débit horaire maximum (m³/h)	Type compteur	Coffret/mini-cabine	Conduite	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	coffrets
	6-10	G4 - G6	coffret	PE32	595 €	595 €	246 €	246 €	267 €
	16	G10	coffret	PE63 en BP PE32 vers PE63 en MP	595 €	595 €	304 €	304 €	696 €
	25	G16	coffret	PE63 en BP PE 32 vers PE63 en MP	595 €	595 €	304 €	304 €	696 €
	40	G25	coffret	PE63 en BP PE 32 vers PE63 en MP	1.189 €	1.189 €	1.374 €	1.374 €	700 €
65	G40	coffret/mini-cabine	PE63 en BP PE 32 vers PE63 en MP	1.189 €	1.189 €	3.194 €	3.526 €	1.703 €	
100	G65	coffret/mini-cabine	PE110 en BP PE32 vers PE110 en MP	1.586 €	1.586 €	4.707 €	5.196 €	2.395 €	
160	G100	coffret/mini-cabine	PE110 en BP PE32 vers PE110 en MP	1.905 €	1.905 €	6.561 €	6.561 €	2.395 €	
<p>(*) = Pour être qualifié standard au terme du règlement technique Distribution gaz (26/04/2007), le raccordement doit avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement, majorée de l'éventuelle traversée de voirie (cfr Décret Wallon du 21 mai 2015), permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h avec une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar et être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.</p> <p>(**) = Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit (cfr Décret Wallon 21 mai 2015). Un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliqué.</p> <p>(***) = Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccordements individuels.</p> <p>Tout travail supplémentaire par rapport aux critères du raccordement standard est facturé au moyen du poste Divers.</p> <p>Prix exprimés en €, hors TVA.</p>									
								Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 4.	

Tarifs provisoires applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à l'approbation de nouveaux tarifs de distribution par la CWaPE.

2019	ORES	ANNEXE 4	Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤ 5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m ³ /h		
DIVERS ≤ 160 m³/h	Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).				
	Divers				
				Prix	Fiche
				267 €	G174
				sur devis	
				11 €	G180
				11 €	G181
				17 €	G182
				31 €	G190
				89 €	G191
				120 €	G192
				105 €	G193
				297 €	G194
				106 €	G195
				208 €	G196
			162 €	G197	
			47 €	G124	
			1.790 €	G065	

2019	ORES	ANNEXE 5		Prestations diverses > 160 m ³ /h		
		Prix unitaire pendant les heures de bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures de bureau (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Fiche	
PRESTATIONS DIVERSES > 160 m ³ /h	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 1. Le terme C repris fait référence au tarif à usage non résidentiel, professionnel. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis.					
	BRANCHEMENT					
	Renouvellement de branchement					
	Renouvellement d'un branchement PE63 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)	1.846 €	-	-	G002	
	Renouvellement d'un branchement PE110 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)	4.833 €	-	-	G003	
	Renouvellement d'un branchement PE160 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)	7.132 €	-	-	G004	
	Déplacement					
	Déplacement d'un branchement PE63 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	1.846 €	-	-	G011	
	Déplacement d'un branchement PE110 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	4.833 €	-	-	G012	
	Déplacement d'un branchement PE160 (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	7.132 €	-	-	G013	
	Radiation					
	Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50	696 €	-	-	G022	
	Radiation d'un branchement jusqu'à PE110 ou Ac100	2.821 €	-	-	G023	
	Radiation d'un branchement jusqu'à PE160 ou Ac150	3.232 €	-	-	G024	
	Pose de vanne					
	Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE110 sur branchement existant	2.828 €	-	-	G036	
	Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE160 sur branchement existant	4.529 €	-	-	G037	
	COMPTAGE					
	Remplacement (*)					
	Placement d'un convertisseur de volume	3.017 €	-	-	G062	
	Placement d'une télémesure	5.756 €	-	-	G063	
	Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client	sur devis	-	-		
	<i>(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>					
	Mise à disposition d'impulsions					
	Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé à posteriori) (l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non inclus)	1.790 €	-	-	G064	
	Mise à disposition ultérieure d'impulsions de comptage :					
	avec changement ou adaptation du compteur G160	2.957 €	-	-	G068	
	avec changement ou adaptation du compteur G250	3.032 €	-	-	G069	
	avec changement ou adaptation du compteur G400	6.029 €	-	-	G070	
	avec changement ou adaptation du compteur G650	3.570 €	-	-	G071	
avec changement ou adaptation du compteur G1000	4.816 €	-	-	G072		
avec changement ou adaptation du compteur ≥ G1600	sur devis	-	-			
Renforcement						
Renforcement groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant	sur devis	-	-			
Déplacement						
Déplacement compteur = déplacement cabine	sur devis	-	-			
Travaux comptage divers						
Remplacement régulateur	sur devis	-	-			
Vérification d'un compteur sur place	107 €	-	-	G115		
Contrôle métrologique d'un compteur gaz ≥ G160 en laboratoire	sur devis	-	-			
Remise des scellés suite à un bris de scellés	62 €	-	-	G120		
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT						
Première mise en service d'un nouveau point de prélèvement	Gratuit	-	-	G140		
Ouverture d'un point de prélèvement (compteur)	162 €	232 €	303 €	G142		
Fermeture d'un point de prélèvement (compteur)	162 €	232 €	303 €	G144		
Coupure au compteur (y compris rétablissement)	203 €	-	-	G150		
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	2.156 €	-	-	G152		
Ouverture suite à un rétablissement	162 €	232 €	303 €	G154		
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES						
Déplacement sans acte technique (hors déplacement pour une odeur gaz intérieure ou extérieure qui est gratuite)	66 €	89 €	112 €	G160		
Frais administratifs suite à la constatation d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV)	1.895 €	2.115 €	2.335 €	G161		
Frais de refacturation	19 €	-	-	G162		
Visite technique à la demande du client	80 €	-	-	G163		
Annulation d'une prestation administrative sans déplacement (drop ou EOC non résidentiel)	19 €	-	-	G264		
Annulation d'une prestation administrative avec déplacement (drop ou EOC non résidentiel)	117 €	-	-	G166		
Prestation administrative sans déplacement (drop ou EOC non résidentiel)	19 €	-	-	G269		
Prestation administrative avec déplacement (drop ou EOC non résidentiel)	117 €	-	-	G168		
Frais administratifs d'adaptation de l'offre ou du contrat de raccordement	143 €	-	-	G221		

2019	ORES	ANNEXE 6	Prestations diverses ≤ 160m ³ /h		Fiche
	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 3. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis.	Prix unitaire pendant les heures de bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures de bureau (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	
PRESTATIONS DIVERSES ≤ 160 m ³ /h	BRANCHEMENT				
	Renouvellement de branchement Renouvellement d'un branchement (longueur max = 5 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)	1.193 €	-	-	G001
	Déplacement Déplacement d'un branchement (longueur max = 5 m en extérieur + 3 m à l'intérieur) (radiation branchement existant non comprise)	1.193 €	-	-	G010
	Radiation Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris) Radiation d'un branchement > à PE63 ou Ac50 (enlèvement du dernier compteur non compris)	696 € 1.698 €	- -	- -	G020 G021
	Renforcement Renforcement d'un branchement jusqu'à 40 m ³ /h si conduite existante insuffisante	2.019 €	-	-	G030
	Pose de vanne Pose ultérieure d'une vanne externe BP jusque PE63 sur branchement existant	816 €	-	-	G035
	COMPTAGE				
	Remplacement (*) Remplacement d'un compteur par un compteur à budget Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé en défaut de paiement) TVAC Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé en défaut de paiement) Remplacement d'un compteur à budget par un compteur d'un autre type Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client <i>(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>	440 € 150 € TVAC Gratuit 440 € sur devis	- - - 559 € -	- - - 677 € -	G040 G041 G042 G052
	Renforcement/ Déforçement Renforcement compteur jusque 25 m ³ /h sur conduite existante Renforcement compteur de 25 m ³ /h jusqu'à 40 m ³ /h sur conduite existante Renforcement compteur de 40 m ³ /h jusqu'à 160 m ³ /h sur conduite existante Déforçement compteur (voir tarif à usage non résidentiel, professionnel) Renforcement par changement de pression	C C C C 130 €	- - - - -	- - - - -	G080 G081 G082 G083 G084
	Déplacement Déplacement compteur	C	-	-	G090
	Enlèvement Enlèvement compteur gaz G4-G6-G10-G16-G25 (sauf si c'est le dernier) Enlèvement compteur gaz de calibre > G25 (sauf si c'est le dernier) Enlèvement du compteur ≤ G25 (si dernier) (radiation non comprise) Enlèvement du compteur > G25 (si dernier) (radiation non comprise)	162 € 217 € 130 € 185 €	- - - -	- - - -	G100 G101 G102 G103
	Travaux comptage divers Vérification d'un compteur sur place Contrôle métrologique d'un compteur gaz G4-G6 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G10-G16-G25 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G40-G65 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz > G65 en laboratoire Mise à disposition impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) (*) <i>(*) : l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non compris</i>	107 € 472 € 861 € 1.220 € sur devis 1.790 €	- - - - - -	- - - - - -	G115 G116 G117 G118 G064
	Remise des scellés suite à un bris de scellés Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client protégé en défaut de paiement) Activation d'un compteur à budget en mode budget (pour un client non protégé en défaut de paiement) Activation d'un compteur à budget en mode budget Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) Désactivation d'un compteur à budget pour un client non protégé (avec déplacement) Désactivation d'un compteur à budget pour un client protégé (avec déplacement) Désactivation d'un compteur à budget (full works) (sans déplacement)	62 € Gratuit 107 € 107 € Gratuit 73 € 73 € 26 €	- - - - - - - -	- - - - - - - -	G120 G126 G127 G125 G128 G129 G130 G131
	MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT				
	Première mise en service d'un nouveau point de prélèvement Ouverture d'un point de prélèvement (compteur) Fermeture d'un point de prélèvement (compteur) Ouverture de plusieurs point de prélèvement (compteurs) simultanément (à partir du 2 ^e jusqu'au 40 ^e) Fermeture de plusieurs point de prélèvement (compteurs) simultanément (à partir du 2 ^e jusqu'au 40 ^e) Ouverture d'un point de prélèvement (compteur) multi-énergie (électricité - gaz) Fermeture d'un point de prélèvement (compteur) multi-énergie (électricité - gaz) Coupure au compteur (y compris rétablissement) Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement) Ouverture suite à un rétablissement Fermeture vanne principale Gaz Réouverture vanne principale Gaz (trottoir ou robinet compteur)	Gratuit 66 € 66 € 9 € 9 € 46 € 46 € 112 € 1.148 € 66 € 66 € 66 €	- 89 € 89 € - - - - - - 89 € - -	- 112 € 112 € - - - - - - 112 € - -	G140 G141 G143 G145 G146 G147 G148 G149 G151 G153 G155 G156
	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES				
	Déplacement sans acte technique (hors déplacement pour une odeur gaz intérieure ou extérieure qui est gratuite) Frais administratifs suite à la constatation d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV) Frais de refacturation Visite technique à la demande du client Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement Annulation d'une prestation administrative sans déplacement (drop ou EOC non résidentiel) Annulation d'une prestation administrative avec déplacement (drop ou EOC non résidentiel) Prestation administrative sans déplacement (drop ou EOC non résidentiel) Prestation administrative avec déplacement (drop ou EOC non résidentiel) Frais administratifs d'adaptation de l'offre ou du contrat de raccordement	66 € 1.895 € 19 € 80 € Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 19 € 117 € 19 € 117 € 143 €	89 € 2.115 € - - - - - - - - - - -	112 € 2.335 € - - - - - - - - - - -	G160 G161 G162 G163 G164 G165 G169 G167 G264 G166 G269 G168 G221

2019	ORES	ANNEXE 7	Viabilisation de terrain
Document de référence: règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser.			
FORFAITS APPLICABLES A LA VIABILISATION DE TERRAIN			
Frais de dossier pour viabilisation de terrain:		251 € par demandeur	
<p>Par demandeur, on entend toute personne physique ou morale introduisant ou non une demande de viabilisation de terrain. Dans le cas particulier d'une construction ou d'un habitat groupé ou d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, de tout autre morcellement résultant d'une opération immobilière, c'est l'auteur de la viabilisation ou ses ayants droits qui est titulaire de l'obligation de paiement de la viabilisation du terrain.</p> <p>Ce montant couvre les frais d'étude préliminaire et reste définitivement acquis à Ores même en cas de non viabilisation du terrain.</p> <p>Si une demande de viabilisation de terrain est introduite par plusieurs demandeurs, ce montant sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple si le nombre de lots estimés est changé), ce montant ne sera facturé qu'une seule fois.</p> <p>Les frais de dossier pour équipement gaz en zone déjà équipée en gaz ne sont pas à facturer.</p> <p>L'ouverture de dossier est gratuite pour les lotissements sociaux et lorsque le lotisseur est une autorité Communale qui agit en qualité de maître de l'ouvrage.</p>			
Coûts des travaux d'alimentation en gaz:			
<p>a. Pour les lotissements sociaux qui répondent aux exigences et conditions légales liées à cette qualification, l'équipement du lotissement est gratuit si le lotissement est situé en zone d'habitat.</p> <p>b. Pour tous les secteurs Ores</p> <p>Ores procède à un calcul de rentabilité suivant les modalités imposées par la CWaPE. Le calcul de rentabilité est réalisé sur l'ensemble des travaux d'extension du réseau et d'équipement du terrain, en tenant compte des synergies possibles avec les travaux d'électricité.</p> <p>Si la rentabilité est positive, les travaux seront pris en charge par Ores.</p> <p>Si le résultat du calcul de rentabilité révèle un déficit et que la commune impose le gaz, le demandeur se voit facturer le déficit de rentabilité.</p> <p>Les travaux hors lotissement sont toujours intégralement réalisés par Ores (terrassement, pose de canalisation et mise en gaz).</p> <p>Les montants forfaitaires à charge du demandeur couvrent les frais de construction du réseau gaz le long des limites du terrain à viabiliser et tiennent compte du fait que les tranchées sont soit ouvertes par le demandeur soit par Ores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventuellement pose réseau moyenne pression, construction du bâtiment, équipement et raccordement d'une cabine préfabriquée standard éventuelle, à l'exception des frais provenant de finitions particulières exigées au permis de bâtir de la cabine gaz. - Ces éventuels frais supplémentaires font l'objet d'une offre ou d'une facture dont le montant est à charge du demandeur ou du titulaire de l'obligation de paiement, - pose du réseau basse pression, - la fourniture de 10 m³/h par parcelle. <p>Ores bénéficie d'un terrain mis à disposition par le demandeur, si nécessaire, selon les conditions du règlement pour la viabilisation de terrain et destiné à la construction et l'aménagement d'une cabine gaz par Ores.</p> <p>c. Les montants ne comprennent pas la réalisation des raccords individuels (éventuellement gratuits si conformes au décret gaz)</p>			
Equipement Gaz (prix par mètre hors TVA)			
Tranchées ouvertes par Ores		131 €	
Tranchées ouvertes par le demandeur		89 €	
Définition du mètre de voirie et schématique:			
<p>Ce sont les mètres courant du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie existante équipée ou non et, s'il y en a, la (les) nouvelle(s) voirie(s) à créer.</p> <p>La longueur à prendre en considération pour déterminer les mètres dans le calcul du forfait correspond dans tous les cas à la longueur totale de la parcelle face à la (les) voirie(s) existante(s) ou à créer.</p> <p>Dans le cas où plusieurs voiries longent le terrain et pour autant que la disposition définitive des futures habitations soit précisée lors de la demande, il sera tenu compte du (des) raccordement(s) physique(s) envisagé(s) des futures habitations pour déterminer la (les) projection(s) à prendre en considération par rapport aux voiries.</p>			
<p style="text-align: center;">Câble ou canalisation à poser</p> <p style="text-align: center;">Parcelle 3 Parcelle 4</p> <p style="text-align: center;">Parcelle 2 Parcelle 5</p> <p style="text-align: center;">Parcelle 1 Parcelle 6</p> <p style="text-align: center;">VOIRIE EXISTANTE EQUIPEE OU NON</p>			
Modalités particulières d'application :			
<p>Lors d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, d'un acte involontaire ou autres ; les tarifs de viabilisation forfaitaires (*) et les règles reprises ci-dessous sont d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, les mètres de voirie ne s'appliquent plus à l'entièreté du terrain mais uniquement à la partie du (des) terrain(s) sur la(les)quelle(s) une (des) nouvelle(s) construction(s) est (sont) envisagée(s) et - d'autre part, la longueur maximale du terrain de chaque parcelle constructible prise en compte est limitée à 20 mètres (longueur moyenne en Wallonie d'une parcelle) par parcelle issue du morcellement tel que visé dans la définition de terrain à viabiliser repris à l'article 2 du règlement d'Ores. <p>Les tarifs de viabilisation forfaitaires (*) sont d'application.</p>			
<p style="text-align: center;">Bâtiment existant Nouvelle construction</p> <p style="text-align: center;">raccordement</p> <p style="text-align: center;">Voirie</p> <p style="text-align: center;">Longueur pour viabilisation (max 20 m)</p>			

Viabilisation de terrain

Tarifs provisoires applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à l'approbation de nouveaux tarifs de distribution par la CWaPE.

2019	ORES	ANNEXE 8	CNG			
CNG	Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions d'Ores, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par Ores. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.					
	A		B	C		D
	Accès au réseau		Branchement	Installation de détente et de comptage		Divers
	L'extension de réseau ne donne pas lieu à un calcul de rentabilité spécifique. Les travaux d'extension du réseau sont valorisés sur base des tarifs repris à l'annexe 2 (travaux hors forfait) et facturés via le terme D. Un abattement d'une valeur maximale de 100.000 € sur les 500 premiers mètres à partir de la conduite existante est consenti sur ceux-ci. Toute divergence au critère repris ci-dessus sera facturée.		Le forfait comprend: - la vanne d'arrêt, - le branchement, - le raccordement au réseau.	Le forfait comprend: - la fourniture et la pose de la cabine (carcasse comprise) hors terrassement, - la fourniture et la pose du compteur et des accessoires nécessaires (convertisseur de volume compris), - la fourniture et le placement de la tuyauterie de sortie cabine en attente de raccordement client), - la mise en service. Remarque: Techniquement, la cabine CNG diffère de la cabine de prélèvement standard.		Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.
	Type de raccordement	Débit maximal cabine (m³/h)	Prix (€)	Simple ligne Prix (€)	Double ligne Prix (€)	
	Raccordement sur cabine avec détente	160	2.776 €	22.855 €	31.506 €	
	Raccordement sur cabine sans détente (raccordement ouvert)			22.056 €		